BIE EST | Grand Est
ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE
L'Europe s'invente chez nous

GRAND EST COMPÉTITIVITÉ

PLUS DE 23 M€ PAR AN POUR ACCOMPAGNER LA COMPÉTITIVITÉ DES ENTREPRISES

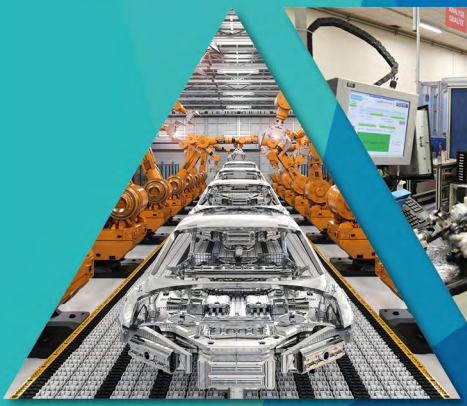

Au regard des bilans positifs des deux dispositifs AMI Modernisation des PME et Industrie du Futur, la Région a décidé de rapprocher les deux dispositifs pour conforter la dynamique engagée et accompagner au plus près les entreprises dans leur compétitivité.

OBJECTIF

Accélérer les transformations technologiques, économiques, organisationnelles et environnementales des entreprises régionales en les accompagnant dans leur démarche de changement et de projet.

2 PARCOURS POUR UN ACCOMPAGNEMENT ADAPTÉ EN FONCTION DU PROJET

PARCOURS MODERNISATION DES PME

PME ayant un projet d'investissement clairement défini, de court terme, (commandes passées dans les 12 mois après réception du formulaire), un plan de financement finalisé.

ACCOMPAGNEMENT À L'INVESTISSEMENT PRODUCTIF

modernisation des outils de production, intégration de technologies ou méthodes de production nouvelles, digitalisation,...

AIDE AU CONSEIL / EXPERTISE

PARCOURS INDUSTRIE DU FUTUR

PME, ETI et grandes entreprises ayant un projet de transformation sur les plans organisationnel, digital, technologique...À plus long terme (+ de 12 mois).

1 : DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE INDUSTRIELLE

2 : ACCOMPAGNEMENT SUR MESURE

Accompagnement à la mise en œuvre du projet : conseil, ingénierie, expertise

Accompagnement à l'investissement productif : modernisation des outils de production, intégration de technologies ou méthodes de production nouvelles, digitalisation ...

Sont éligibles pour les 2 parcours :

- les investissements en matériel ou immatériel neuf ;
- le renouvellement de matériel dans le seul cas où il permet une amélioration significative de la compétitivité de l'entreprise et il apporte un saut technologique pour l'entreprise ;
- le matériel d'occasion rétrofité et les coûts de rétrofitage à condition que la modification apporte une technicité supérieure à la machine initiale (numérisation du process par exemple), sous réserve que le prix soit inférieur au coût du matériel similaire à l'état neuf ;
- les études de faisabilité, d'ingénierie et de conseil à l'entreprise, en lien avec le projet de développement de l'entreprise, réalisées par un prestataire externe ou pour le volet Industrie par le recrutement d'un chef de projet spécifique.

Sont exclus :

- le matériel de production financé par recours à la location financière ;
- l'acquisition de véhicules et d'équipements sur véhicules (les équipements à guidage automatique étant éligibles) ;
- les dépenses immobilières et les travaux d'aménagement.

POUR QUI ?

Les entreprises industrielles et les entreprises de services à l'industrie, constituées en sociétés de capitaux :

- Les **PME** implantées dans le Grand Est ayant une activité de production ;
- Les **ETI** et grandes entreprises (hors parcours modernisation) dont le site de production est situé dans le Grand Est et présentant une autonomie de décision et de financement.

QUELLE EST L'AIDE APPORTÉE PAR LA RÉGION ?

		AIDE AU CONSEIL AIDE SOUS FORME DE SUBVENTION	INVESTISSEMENT MATERIEL/IMMATERIEL AIDE SOUS FORME DE SUBVENTION		
			Petite entreprise : Moins de 50 salariés et chiffre d'affaires ≤ 10M€ ou total bilan ≤ 10M€	**Moyenne entreprise :** de 50 à 250 salariés et chiffre d'affaires ≤ 50M€ ou total bilan ≤ 43M€	**Grande entreprise**
PARCOURS MODERNISATION DES PME	Taux Maximum d'aide	50 %	20% + 10% en zone AFR	10% + 10% en zone AFR	
	Plafond d'aide	12 000 €	200 000 € et 300 000 € en zone AFR		
	Montant minimum d'investissement	-	50 000 € HT		
PARCOURS INDUSTRIE DU FUTUR	Taux maximum d'aide	50 %	20% + 10% en zone AFR	10% + 10% en zone AFR	10%
	Plafond d'aide	16 000 €	200 000 € et 400 000 € en zone AFR		
	Montant minimum d'investissement	-	-		

LE DIAGNOSTIC INDUSTRIE DU FUTUR

Un groupement d'experts sélectionné par la Région intervient auprès des entreprises dans le cadre d'un marché public. Intégralement financé par la Région Grand Est, son bénéfice est notifié à l'entreprise dans le cadre du régime d'aide « de minimis » (soit 200 000 € sur trois ans d'exercice fiscal).

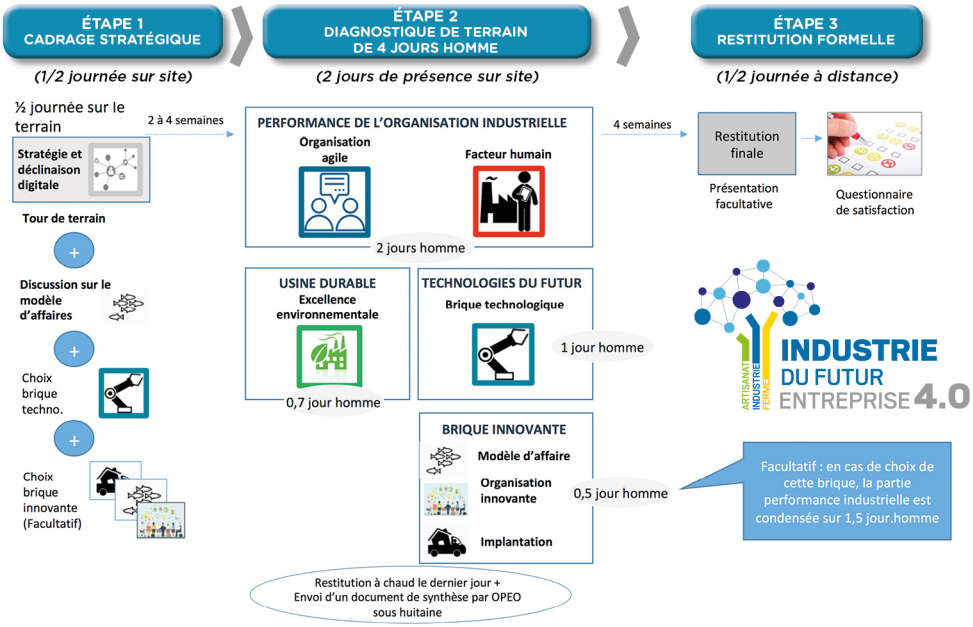

LA DEMANDE D'AIDE

- Prise de contact avec l'entreprise (services de la Région, Maisons de Région, partenaires...)
- Examen de l'éligibilité de l'entreprise, de son degré de maturité et de son projet de développement sous l'angle opportunité du diagnostic régional
- Dépôt d'une déclaration d'intention par l'entreprise candidate
- Passage en Commission Permanente / notification
- Session d'information avec les entreprises sélectionnées par territoire (Alsace, Champagne-Ardenne, Lorraine) dans un délai de huit jours après la Commission Permanente animée par le groupement d'experts et prise de rendez-vous pour l'entretien de pré-cadrage

VOS CONTACTS DÉDIÉS

Direction de la Compétitivité et de la Connaissance - industriedufutur@grandest.fr

Territoire Grand Est	marie.vautravers-verdier@grandest.fr	**03 88 15 67 25**
Strasbourg	philippe.neu@grandest.fr	**03 88 15 67 38**
Metz	pascal.deparis@grandest.fr	**03 87 61 65 30**
Châlons-en-Champagne	pierre-yves.baillif@grandest.fr	**03 26 70 31 12**

LA DEMANDE D'AIDE POUR LES VOLETS INVESTISSEMENTS ET CONSEIL/EXPERTISE DES 2 PARCOURS

Toute demande fait l'objet d'une déclaration d'intention disponible sur le site www.grandest.fr (rubrique AIDES). Les dépenses engagées (commandes passées) préalablement à la date de réception de cette déclaration d'intention par la Région ne seront pas prises en compte.

Si la demande est recevable, un dossier sera à déposer sur le portail des Aides de la Région Grand Est.
L'instruction de votre dossier sera menée par un contact dédié en Maison de Région qui analysera les points suivants :

- le degré de maturité de l'entreprise et de son projet de développement au regard de l'opportunité du diagnostic Industrie du futur (parcours Industrie du Futur),
- la cohérence de la stratégie et du modèle économique de l'entreprise,
- le plan de financement et la faisabilité économique du projet,
- l'impact de l'investissement sur la compétitivité, l'humain et l'environnement au sein de l'entreprise,
- la qualité et les ambitions du projet en matière de technologie (nouvelle technologie, digitalisation, nouvelle organisation, gestion des flux optimisée...),
- la pertinence de la stratégie mise en œuvre au regard des conclusions du diagnostic « Industrie du Futur » et de la maturité de l'entreprise, l'ambition du projet au regard du potentiel de croissance de l'entreprise (parcours Industrie du Futur).

Toute entreprise devra être en situation régulière au regard de ses obligations fiscales, sociales et environnementales et ne pas être en difficulté au sens de l'Union européenne.
La demande est examinée en fonction des autres demandes d'aides que le porteur a obtenues, ou formulées auprès de la Région.
Les décisions d'attribution des aides régionales sont prises par la Commission permanente du Conseil régional au regard de la qualité des dossiers retenus et de l'enveloppe budgétaire disponible.

CONTACTS

Maison de la Région Charleville-Mézières/Verdun
maison.charleville-verdun@grandest.fr
22 Avenue Georges Corneau
08000 Charleville-Mézières
Tél Charleville : 03 26 70 77 28
44 rue du Ru
55000 Verdun
Tél Verdun : 03 26 70 74 80

Maison de la Région Châlons-en-Champagne
maison.chalons@grandest.fr
Maison de la Région
5 rue de Jéricho CS70441
51037 Châlons-en-Champagne Cedex
Tél : 03 26 70 31 20

Maison de la Région Troyes/Chaumont
maison.troyes-chaumont@grandest.fr
Hôtel de Marisy
9 rue Charbonnet
10000 Troyes
Tél Troyes : 03 26 70 86 27
1-2 boulevard Gambetta
52000 Chaumont
Tél Chaumont : 03 26 70 86 50

Maison de la Région Saint-Dizier/Bar-le-Duc
maison.saintdizier-barleduc@grandest.fr
Espace Camille Claudel
9 avenue de la République
52100 Saint-Dizier
4 rue des Romains
55000 Bar-le-Duc
(Ancienne trésorerie)
Tél : 03 26 70 74 54

Maison de la Région Thionville/Longwy
maison.thionville@grandest.fr
26-34 rue du Vieux Collège
57100 Thionville
Tél : 03 87 33 63 13

Maison de la Région - Epinal
maison.epinal@grandest.fr
40 Quai des bons enfants
CS 10058 - 88026 EPINAL
Tél : 03 87 33 62 47

Maison de la Région - Nancy
maison.nancy@grandest.fr
Tour Thiers (20e étage) 4 Rue Piroux
CS 80861 - 54011 Nancy Cedex
Tél : 03 87 54 32 51

Maison de la Région - Metz
maison.metz@grandest.fr
Maison de la Région
1 Place Gabriel Hocquard
CS 81004 - 57036 Metz Cedex 01
Tél : 03 87 33 60 25

Maison de la Région Saverne/Haguenau
maison.saverne-haguenau@grandest.fr
39 rue Saint Nicolas
67702 Saverne
84 route de Strasbourg
67500 Haguenau
Tél : 03 88 03 40 80

Maison de la Région - Sélestat
maison.selestat@grandest.fr
1 avenue de la Liberté
BP 70182 - 67603 Sélestat Cedex
Tél : 03 88 58 37 52

Maison de la Région - Mulhouse
maison.mulhouse@grandest.fr
4 avenue du Général Leclerc
68100 Mulhouse
Tél : 03 89 36 67 68

Maison de la Région - Strasbourg
maison.strasbourg@grandest.fr
26 b avenue de la Paix
67000 Strasbourg
Tél : 03 88 15 67 44

Région Grand Est - Direction de la Communication - Juin 2019 - © Stockadobe / Bodez / Stadler

Pour toute demande d'information : **competitivite@grandest.fr**
Consultez notre site Internet Be Est : **www.be-est.fr**

Grand Est
ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE
L'Europe s'invente chez nous

Siège du Conseil régional • 1 place Adrien Zeller
BP 91006 • 67070 Strasbourg Cedex
Tél. 03 88 15 68 67

Hôtel de Région • 5 rue de Jéricho
CS70441 • 51037 Châlons-en-Champagne Cedex
Tél. 03 26 70 31 31

Hôtel de Région • Place Gabriel Hocquard
CS 81004 • 57036 Metz Cedex 01
Tél. 03 87 33 60 00

Retrouvez-nous sur